



Démarche en ligne – Certificat d'immatriculation

Importation

Démarche à réaliser

- Connectez-vous sur le site « ants.gouv.fr »
- Créez votre compte personnel ou connectez-vous avec la connexion France Connect :
⇒ Impôts : N°fiscal et mot de passe ou Ameli : N°sécurité sociale et mot de passe ; ...
- Cliquez sur « Nouvelle demande » à droite de l'écran

- Une fois connecté, vous devez aller dans la rubrique « Immatriculation »
- Cliquez sur « Faire une autre demande concernant un véhicule »
- La catégorie sera : « Immatriculer pour la première fois un véhicule en France »
- Puis, « Immatriculation d'un véhicule d'occasion »
- Commencez votre démarche

Il est préférable de préciser votre demande (demande principale, numéro d'immatriculation, nom, prénom, date de naissance, le numéro VIN qui se trouve à la section « E » de la carte grise ainsi que tous les renseignements que vous jugez nécessaires).

Pièces justificatives

- ❶ Une demande d'immatriculation (*Cerfa* 13750*07 téléchargeable sur internet) renseigné, daté et signé par le(s) futur(s) titulaire(s).
- ❷ Une pièce d'identité en cours de validité du ou des futurs titulaires (CNI, passeport, titre de séjour)
- ❸ Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture eau, gaz, électricité, impôts, téléphone) (si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faut fournir une attestation d'hébergement ainsi qu'une photocopie de la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant)
- ❹ L'ancien certificat d'immatriculation **ou** une pièce officielle équivalente s'il est conservé par les autorités du pays (ex : certificat international pour automobiles)
- ❺ La facture établie par le vendeur, une cession ou autre justificatif de vente où sont indiquées les coordonnées du vendeur, de l'acquéreur ainsi que les caractéristiques du véhicule (genre, marque, numéro VIN, type ..). Si le document n'est pas rédigé en français, une traduction par un traducteur assermenté pourra être demandée
- ❻ Un certificat de conformité européen **ou** une attestation d'identification **ou** un procès-verbal de réception à titre isolé établi par la DREAL
- ❼ Un contrôle technique de moins de 6 mois sauf pour les véhicules de moins de 4 ans. Le contrôle technique effectué dans un pays extérieur à l'UE n'est pas valable en France
- ❽ Le justificatif fiscal : quitus délivré par les services fiscaux ou la dispense ou le certificat de dédouanement 846A
- ❾ Si le véhicule est en leasing, un mandat de location

Si la démarche est faite pour quelqu'un d'autre :

- ❿ Le mandat renseigné et signé (*Cerfa* 13757*03) accompagné d'une pièce d'identité



Une fois les documents mis en ligne, vous pourrez démarrer la procédure. Un accusé d'enregistrement sera disponible vous indiquant que votre démarche est enregistrée et passe à l'état « Analyse »

Lorsque votre dossier sera traité, vous recevrez un mail vous informant que « Votre démarche nécessite une action de votre part ».. Il faudra alors vous reconnecter sur votre espace ANTS, rubrique « Mon espace véhicule » et reprendre la démarche en cours afin de procéder au paiement de la carte grise (paiement en carte bancaire).